



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2015

59/2015=> Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs :

Le contrat d'Emploi Avenir d'une secrétaire de Mme le maire prend fin et au vu de la qualité du travail effectué par cette personne ainsi que son sérieux, il était proposé de la « stagiériser » au grade d'adjoint administratif de 2nde classe à partir du 1^{er} octobre 2015.

Il fallait aussi valider le tableau du personnel employé au sein de notre mairie.

Nous avons voté Pour !

60/2015=> Indemnité de conseil du percepteur :

Comme chaque année, une indemnité pour le percepteur est octroyée par la mairie. Au dire de cette dernière, cette indemnité est proposée suite au grand professionnalisme de cette personne et elle s'élève à 953,27 euros Net.

*« Comme chaque année, un débat a eu lieu sur cette prime que nous considérons comme une **prime au mérite** car cette personne ne fait que son travail, même si elle le fait bien d'après la mairie. Le percepteur est un fonctionnaire qui reçoit son traitement comme tous les fonctionnaires et même si cette indemnité est prévue par la loi, nous sommes contre ce système. Il faut savoir que cette personne, qui valide les comptes publics, se voit octroyer une prime dans toutes les collectivités qu'il gère (mairie, intercommunalité, syndicats publics...) Nous avons calculé que le montant de sa prime s'élevait en tout à plus de 9000 euros par an, et financée uniquement avec de l'argent public pour faire un travail qui est le sien !*

Nous nous étions largement expliqués l'an dernier lors du même vote. Lors de ce conseil, nous avons eu l'agréable surprise de voir qu'une partie du groupe Ensemble et Solidaires reprenait notre argumentation de l'an dernier...pour s'abstenir finalement ! Ils avaient pourtant voté la mesure l'année passée ! Comme quoi, quand le bon sens l'emporte, certains peuvent faire des efforts, bien qu'il faille persévérer !

Nous avons été surpris par le vote d'une adjointe au maire qui, durant tout le débat, nous démontrait le bien fondé de cette indemnité, pour finalement s'abstenir elle aussi !

Nous n'avons pas été surpris de constater qu'encore une fois, il y a une cacophonie dans le groupe Ensemble et Solidaire qui n'ont pas voté ensemble leur décision. »

Nous avons voté Contre !

61/2015=> Rétrocession d'une concession de cimetière :

Une concession avait été cédée à une administrée au columbarium en février, mais cette dernière n'en ayant plus l'usage, a sollicité la mairie aux fins de reprise dans les conditions requises.

Nous avons voté Pour !

62/2015=> Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

La Commission départementale d'élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux a déterminé les catégories d'opération prioritaires et les taux minimums et maximum à appliquer à chacune d'elles.

Parmi ces opérations figurent les opérations intitulées « Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics » et « Construction des aires d'accueil des gens du voyage communales et intercommunales »

Pour l'accessibilité, le taux de subvention accordé est compris entre 20% et 50°% maximum du montant HT du projet. Quant aux aires d'accueil des gens du voyage, elle est comprise entre 20% et 30%.

Concernant la partie accessibilité, la subvention servira à faire effectuer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'extérieur de la mairie. Le montant des travaux s'élève à 40 000 euros.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, un cabinet a été mandé afin d'effectuer une étude préalable et facturée 8 000 euros pour déterminer la meilleure implantation. Il a été proposé la parcelle cadastrale ZD162 située le long du chemin menant au moulin de « Pierrebrou », face au rond point du garage Gillotin.

« A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelle subvention sera octroyée par le département entre l'accessibilité et l'air d'accueil des gens du voyage.

Nous nous sommes abstenus, car trop de flou entoure cette demande de subvention. De plus, nous avons demandé pourquoi ne pas transférer l'air d'accueil des gens du voyage à l'intercommunalité comme l'on fait d'autres communes. Il nous a été répondu que pour le moment, c'est aux villes d'implanter ces aires.

*Alors pourquoi dans l'intitulé des demandes de subvention émanant du département est-il proposé « Constructions des aires d'accueil des gens du voyage communales et **intercommunales** ? » Force est de constater que la mairie tente de noyer le poisson ! »*

63/2015=> Demande de subvention départementale dans le cadre de l' «Aide aux Projets Culturels des Territoires » :

Deux activités seront proposées par le centre culturel d'Etréchy pour la saison 2015-2016 :

- Chant des écoles de la ville animé par un professeur au CRC à raison de 200 heures
- Master Classe et récital de piano

Ces activités représentent un coût de 6200 euros et la commune sollicite au département une subvention à hauteur de 1 300 euros soit 20.97% du montant de l'activité.

Nous avons voté Pour !

64/2015=> Délégation de Service Public pour le marché :

La commune d'Etréchy souhaite revenir en Délégation de Service Public concernant la gestion du marché dominical, comme c'était le cas avant son transfert de lieu et avant que le délégataire se retire.

*« Nous regrettons que la commune, après avoir voulu gérer le marché en régie municipale, désire maintenant faire appel à un délégataire pour ne plus vouloir prendre en considération les problèmes des commerçants et des riverains. **Cela s'appelle une fuite en avant !**
De plus, pour le moment, nous ne connaissons pas le choix du délégataire ni les redevances rétrocédées à la commune.*

Enfin, lors du CM de février 2015, la mairie avait stipulé que le choix de la régie municipale était dicté par la facilité de gérer un tel marché. Or la réalité ne lui donne pas raison et harassée d'avoir tant de doléances, elle préfère repasser en délégation et transférer ses problèmes aux délégataires.

Il nous a été répondu que le délégataire ne gérerait pas les doléances des riverains et commerçants et pour lesquels ils se battent depuis environ un an.

Pourtant, dans le rôle du délégataire, il est cité aussi la «gestion des conflits» ! donc la mairie propose un retour en délégation afin de ne plus entendre parler de son échec ! »

Nous avons voté Contre !

65/2015=> Forfait pour la rémunération des agents du marché dominical :

Jusqu'à présent, depuis le retour en régie municipale du marché, les agents communaux qui s'occupaient du montage et du démontage des stands étaient rémunérés à l'heure. Il était proposé de les rémunérer au forfait, soit 136,71 euros brut et ceci jusqu'à ce qu'un délégataire soit trouvé.

Nous avons voté Pour !

66/2015=> Dénomination des voies pour le secteur « chasses lièvres »

Le nouveau quartier du « Bas Vaucelas » en cours de construction et dont le nom est « Chasse Lièvre » aura bien entendu des artères qu'il faut nommer.

Il était proposé de voter pour les noms suivants : Rue Marie CURIE, Rue Simone VEIL, Rue Lucie Aubrac, Rue Marguerite DURAS, Rue Florence ARTHAUD, Impasse Camille CLAUDEL.

Nous avons voté Pour !

67/2015=> Autorisation de dépôt des dossiers « Agenda d'Accessibilité Programmée »

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoyait un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

La liste de ces bâtiments nous était fournie avec les travaux à engager, leur montant et leur programmation.

Nous avons voté Pour !

68/2015=> Convention de mise à disposition des installations sportives avec le SDIS 91 :

Il s'agissait de mettre à disposition et de façon gratuite les installations sportives de la ville pour nos pompiers.

Nous avons voté Pour !

69/2015=> Convention avec le collège le Roussay :

Il s'agissait de revoir la convention entre la ville d'Etréchy et le collège le Roussay (qui est géré par le département) afin de lui mettre à disposition les infrastructures sportives de la ville à hauteur de 18 620 euros pour l'année scolaire en cours.

« Nous avons demandé pourquoi faire payer le collège qui est un bâtiment public. Il nous a été répondu que le collège avait une dotation pour ce fait, donc qu'il était normal d'en profiter. »

Nous avons voté Pour !

70/2015=> Convention de signalisation d'une aire de covoiturage sur le parking d'Intermarché :

Convention entre le département de l'Essonne, la ville d'Etréchy et l'Intermarché afin de créer une aire de covoiturage de 4 places sur le parking de cette entreprise commerciale.

Nous avons voté Pour !

71/2015=> Election d'un nouvel adjoint au maire :

Julien GAUTRELET, adjoint au maire à la vie scolaire, aux transports et à la sécurité a demandé à mettre fin à ses fonctions pour des raisons professionnelles. Il restera conseiller municipal chargé de la sécurité.

Il fallait donc voter pour un nouvel adjoint au maire qui aurait la responsabilité de la Vie Scolaire et du Fleurissement. Emmanuel COLINET a été élu.

« Nous pouvons noter l'importance que donne la mairie à la sécurité puisque ce poste reste maintenant à la charge d'un conseiller municipal. (à moins qu'elle ne se soit rendue compte qu'elle n'a jamais été à la hauteur dans la protection des biens et des personnes)

Nous pouvons noter que les transports ont tout bonnement été bannis de la vie politique municipale et quant à donner une étiquette florale à un adjoint au maire, cela est enfin un aveu de la part de notre maire qui a enfin compris que depuis le début de son mandat, elle a uniquement proposé à notre ville une politique de « Colchique dans les près » ou comment cultiver le trèfle et le chardon sur la voie publique ! »

Personnellement, nous avons voté Blanc !

72/2015=> Indemnité de fonction d'un nouvel adjoint :

Il était proposé que ce nouvel adjoint aux « Fleurs et aux Enfants » se voit attribué la même indemnité que son prédécesseur.

« En tout cas, nous espérons qu'il ne viendra pas en commission avec un Post-it sur lequel il est mentionné l'ordre du jour comme l'avait fait son prédécesseur »

Nous avons voté Pour !